Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Publics et Institutions - U4

Session 2019 • Code sujet : **SPE4PI** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Pauvreté en France et dispositifs de lutte (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2019/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Pauvreté en France et dispositifs de lutte

À partir d'un extrait de presse et de trois annexes, l'épreuve étudie les formes, l'évolution et les facteurs de la pauvreté en France métropolitaine. Il faut présenter les dispositifs répondant aux besoins des personnes pauvres, en analyser les effets et les limites; l'expression et la composition sont également évaluées.

Question 1. Caractériser la pauvreté en France métropolitaine à partir de l'extrait de presse et des documents, notamment ses dimensions, son évolution et les populations touchées.

La pauvreté est **multidimensionnelle** : elle touche les revenus, mais aussi le logement, l'alimentation, la santé et l'accès à la culture. Le seuil monétaire retenu est de 60 % du revenu médian après redistribution, soit 1 015 € par mois pour une personne seule. Les données donnent 13,6 % en 2016, arrondis à 14 % dans l'extrait de presse. Les estimations pour les moins de 18 ans diffèrent selon les documents : 19,8 % et 19,1 %.

Repère	Données
Évolution	17,9 % en 1970 ; 13,1 % en 2007 ; 14,1 % en 2012 ; 13,6 % en 2016
Expositions fortes en 2016	Sans diplôme : 23,7 % ; chômeurs : 36,6 % ; familles monoparentales : 34,9 % ; foyers monoparentaux où la mère est inactive : 70,6 %
Écarts territoriaux en 2015	Seine-Saint-Denis : 29 % ; Haute-Savoie : 9,2 %

Le chômage, le faible niveau de qualification et les déterminismes sociaux entretiennent la pauvreté. Les personnes âgées étaient davantage touchées après-guerre ; aujourd'hui, les jeunes et les familles monoparentales sont particulièrement exposés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La pauvreté, monétaire et multidimensionnelle, touche environ 14 % de la population. Elle frappe davantage les jeunes, les personnes peu qualifiées, les chômeurs et les familles monoparentales, avec des écarts territoriaux marqués.

Question 2

Question 2.1. Présenter les dispositifs permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté.

Les réponses associent aides financières, accès aux droits et accompagnement vers l'autonomie :

1. **Revenus :** RSA, minimum vieillesse et prime d'activité pour les travailleurs modestes.
2. **Familles :** prestations familiales, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, complément familial, quotient familial et réductions fiscales liées aux enfants.
3. **Besoins essentiels :** aides au logement et accès aux soins, notamment par la CMU-C et l'ACS.
4. **Insertion et accès aux droits :** accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA par les départements, les CAF et la MSA ; rendez-vous des droits pour faciliter les démarches.
5. **Prévention :** accès à l'école, à la formation et à l'emploi.

Ces dispositifs visent à répondre aux besoins immédiats et à soutenir l'insertion sociale et professionnelle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les réponses mobilisent minima sociaux, aides familiales et au logement, couverture santé, accompagnement RSA, rendez-vous des droits et actions d'accès à l'école, à la formation et à l'emploi.

Question 2.2. Montrer les effets positifs et les limites des dispositifs de lutte contre la pauvreté.

Les transferts sociaux et fiscaux amortissent la pauvreté, mais ne la suppriment pas. Leur effet positif est net : sans transferts, le taux de pauvreté serait de 23,6 % au lieu de 13,6 %. Ils permettent à plus de 1,3 million d'enfants de sortir de la pauvreté monétaire et réduisent son intensité. Les prestations familiales et les aides au logement jouent un rôle majeur.

- **Limites :** les aides ne permettent généralement pas de franchir le seuil de pauvreté ; seule la moitié environ des familles en grande pauvreté reçoit un minimum social.
- **Accès et accompagnement :** le non-recours atteint environ 30 % pour le RSA socle et la CMU-C, 50 % pour la prime d'activité et près de 70 % pour l'ACS. Complexité, méconnaissance des droits et démarches freinent l'accès. Les moyens d'accompagnement RSA diminuent, tandis que chômage et inégalités de destin persistent.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les aides réduisent fortement la pauvreté, mais leurs effets restent partiels : montants insuffisants, non-recours et accompagnement limité laissent persister précarité et inégalités.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, U4 Publics et Institutions, session 2019, porte le code SPE4PI. D'une durée de quatre heures et de coefficient 5, elle étudie la pauvreté en France métropolitaine à partir d'articles et de rapports. Elle évalue la caractérisation d'un phénomène social, la présentation des politiques publiques et l'analyse de leurs effets et limites.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le seuil de pauvreté monétaire présenté est fixé à 60 % du revenu médian après redistribution.
- La pauvreté est multidimensionnelle : revenus, logement, santé, culture et conditions de vie sont concernés.
- Les transferts sociaux réduisent la pauvreté et son intensité, mais ne permettent pas toujours de dépasser les seuils de pauvreté.
- Le non-recours aux droits s'explique notamment par la méconnaissance des prestations, la complexité des démarches et les difficultés d'accès à l'information.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie.
- Mobiliser les données chiffrées des documents en précisant leur date et leur périmètre.
- Présenter plusieurs types de réponses : prestations, aides au logement, minima sociaux et accompagnement.
- Mettre en balance les effets des dispositifs avec leurs limites, dont la pauvreté persistante et le non-recours.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment définir le seuil de pauvreté utilisé dans les documents ?

Le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60 % du revenu médian après redistribution. Les annexes évoquent aussi la grande pauvreté, définie à 40 % du niveau de vie médian.

Q : Pourquoi les transferts sociaux ne font-ils pas disparaître la pauvreté ?

Ils réduisent la pauvreté et son intensité, mais leur montant ou leurs conditions d'accès ne suffisent pas toujours à faire franchir les seuils aux ménages. Les familles monoparentales et nombreuses restent notamment exposées.

Q : Comment organiser mon temps pendant les quatre heures d'épreuve ?

Repérez d'abord les idées et les données utiles dans les annexes, puis traitez les questions dans l'ordre. Réservez du temps à la rédaction structurée et à une relecture des chiffres, de la composition et de l'expression.

Q : Quels éléments de forme sont pris en compte dans la notation ?

Le barème attribue 6 points à l'expression et à la composition, sur 40 points au total. Rédigez des réponses organisées et compréhensibles, en reliant les informations des documents à chaque consigne.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2019/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.